
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 JUIN 2016

PROCES – VERBAL

L'an Deux Mille Seize, le jeudi trente juin à dix heures, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, dûment convoqué par courrier en date du vingt-trois juin deux mille seize, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard NIRLO, 2nd Vice-Présidente au Centre de Gestion de Saint-Pierre.

↳ **Étaient présents:**

- M. Richard NIRLO, 2^{ème} Vice-président – Adjoint au Maire de Sainte-Marie
- M. Joël DAMOUR, 4^{ème} Vice-président – Adjoint au Maire de Saint-Philippe
- M. Gilles JEANSON, Adjoint au Mairie de Bras-Panon
- M. Daniel PAUSE, Maire de Trois-Bassins
- M. Robert TUZO, Adjoint au Maire de la Possession
- M. Jean-Claude LACOUTURE, Vice-Président à la C.I.Vi.S
- Mme Marie-Hélène NAUD-CARPANIN, Adjointe au Maire de Saint-André
- M. Jean Claude RAMSAMY, Vice-Président à la CIREST

↳ **Étaient représentés :**

- M. Mario MOREAU, Adjoint au Maire de Salazie; procuration donnée à M. Jean-Claude LACOUTURE
- M. François GENLINSO, Conseiller Municipal à la Mairie de Cilaos ; procuration donnée à M. Gilles JEANSON
- M. André M'VOULAMA, Adjoint à la Mairie de Sainte-Marie; procuration donnée à M. Richard NIRLO
- M. Jean-Noël ROBERT, Conseiller Municipal à la Mairie de la Plaine des Palmiste ; procuration donnée à M. Robert TUZO
- M. Dominique ATCHICANON, Adjoint au Maire de Saint-Benoit ; procuration donnée à M. Jean-Claude RAMSAMY

↳ **Étaient absents :**

- M. Michel DENNEMONT, Maire des Avirons
- M. Thierry VAÏTLINGOM, Conseiller à la Maire de Saint-Louis
- M. Cyrille MELCHIOR, Vice-Président du TCO
- M. Léonus THEMOT, Conseiller Municipal à la Mairie de Saint-Louis
- Mme Mélanie PARVAYE, Adjointe au Maire de l'Étang-Salé
- M. Stéphano DIJOUX, Adjoint au Maire de Saint-Pierre
- Mme Augustine ROMANO, Adjointe au Maire du Tampon
- Mme Viviane MALET, 1^{ère} vice-présidente – Adjointe au Maire de Saint-Pierre ;
- M. Christian LANDRY, Adjoint au Maire Saint-Joseph
- M. Jean-Fred LAPIERRE, 3^{ème} vice-président – Adjoint au Maire de l'Étang-Salé

↳ **Participaient également à la séance :**

- M. Gérald DENAGE, Directeur Général Adjoint - Pôle Ressources
- M. Jean-Marie MARTIN, Directeur Général Adjoint – Pôle Santé et Sécurité
- M. Philippe LAURET, Directeur de la Qualité de vie au travail

Affichée le

- Dr Christian MERCIER – Responsable de la Direction « Santé au travail »
- M. Claude DUPONT - Directeur du service Handicap et de la Sécurité au travail
- M. Guy-Noel SEVRIN
- M. Gwenaël BILLOUDET, Responsable du service informatique
- Mme Laurence DUFOUR, Responsable du Service Communication
- Mme Sabrina de BOISVILLIERS – Gestionnaire Finances
- Mme Elisabeth VITRY – Gestionnaire Concours
- Mme Agnès VÉLIA - Assistante de Direction

M. Joël DAMOUR, désigné secrétaire de séance, constate que 13 membres sont présents ou représentés à l'ouverture de la séance. Le Conseil d'Administration étant composé de 23 membres, le quorum est atteint et le Conseil peut alors valablement délibérer.

Le Président de séance propose de passer à l'ordre du jour suivant :

AFFAIRE N°CA/16-06-30/01	Démission du Président du Centre de Gestion – Remplacement du Président
AFFAIRE N°CA/16-06-30/02	Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 24 mars 2016
AFFAIRE N°CA/16-06-30/03	Examen du compte de gestion 2015
AFFAIRE N°CA/16-06-30/04	Compte administratif 2015 - budget principal
AFFAIRE N°CA/16-06-30/05	Affectation du résultat 2015 – Budget principal
AFFAIRE N°CA/16-06-30/06	Constitution d'une provision pour risques et charges-Complément de la délibération en date du 24 mars 2016
AFFAIRE N°CA/16-06-30/07	Budget Principal – Décision Modificative n°1
AFFAIRE N°CA/16-06-30/08	Mise à jour de l'inventaire-Mise au rebut du matériel informatique
AFFAIRE N°CA/16-06-30/09	Adoption du calendrier prévisionnel des concours et examens pour
AFFAIRE N°CA/16-06-30/10	Informations

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 30 JUIN 2016

AFFAIRE N°CA/16-06-30/01 : Démission du Président du Centre de Gestion – Remplacement du Président

Le Président de séance informe l'Assemblée que M. Thierry VAÏTILINGOM a démissionné du poste de Président du Centre de Gestion depuis le 1^{er} Juin 2016.

Il reste cependant membre titulaire du Conseil d'Administration.

Il précise « *qu'en cas de vacance du poste de Président, il est procédé à l'élection du successeur au plus tard avant l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date à laquelle le siège est devenu vacant* ».

Selon l'article 21 du décret n°85-643 du 26 Juin 1985 relatif aux Centres de Gestion, « *c'est le Conseil d'Administration qui détermine l'ordre dans lequel les Vice-Présidents peuvent être appelés à remplacer le Président en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier ou de vacance de poste* ».

Par délibération en date du 04 Juillet 2014 - AFFAIRE N° CA/14-07-04/04, le Conseil d'Administration a fixé cet ordre à l'élection des Vice-Présidents.

Il revient donc à Madame Viviane MALET, en sa qualité de 1^{ère} Vice-Présidente, d'assurer l'intérim de cette vacance jusqu'à l'élection d'un nouveau Président.

Il est demandé à l'Assemblée de prendre acte :

- de la démission de M. Thierry VAÏTILINGOM au poste de Président du Centre de Gestion à compter du 1^{er} Juin 2016 ;
- que l'intérim du Président sera assuré par la 1^{ère} Vice-Présidente et qu'en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, son remplacement se fera conformément à l'ordre de remplacement fixé par la délibération n°CA/14-07-04/04.

Décision : Le Conseil prend acte et accepte :

- de la démission de M. Thierry VAÏTILINGOM au poste de Président du Centre de Gestion à compter du 1^{er} Juin 2016 ;
- que l'intérim du Président sera assuré par la 1^{ère} Vice-Présidente et qu'en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, son remplacement se fera conformément à l'ordre de remplacement fixé par la délibération n°CA/14-07-04/04.

AFFAIRE N°CA/16-06-30/02 : Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 24 mars 2016

Le Conseil est appelé à approuver le Procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 mars 2016.

Décision : Le Conseil approuve à l'unanimité, le Procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 mars 2016.

AFFAIRE N°CA/16-06-30/03 : Examen du compte de gestion 2015

Le Président de séance rappelle à l'assemblée que le compte de gestion est le reflet de la comptabilité tenue par le Comptable public. Il précise que le compte de gestion doit être en concordance avec le compte administratif tenu par l'ordonnateur.

Il informe l'assemblée que les résultats d'exécution du compte de gestion (qui ne comprennent pas les restes à réaliser) se présentent de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL

A - Section d'investissement

	Résultat antérieur reporté 2014	Résultat Exercice 2015	Résultat de clôture de l'exercice 2015
Dépenses		1 005 645,63	
Recettes		130 187,16	
Excédent	- 3 697 466,18		2 822 007,71
Déficit		- 875 458,47	

B - Section de fonctionnement

	Résultat antérieur reporté 2014	Résultat Exercice 2015	Résultat de clôture de l'exercice 2015
Dépenses		6 130 391,94	
Recettes		6 334 926,82	
Excédent	4 620 488,29	204 534,88	4 825 023,17
Déficit			
Soit un Excédent Global de			7 647 030,88

Dans la mesure où ce document n'appelle pas d'observations particulières, il est demandé à l'assemblée de prendre acte du compte de gestion.

Le Conseil est appelé à délibérer sur le Compte de Gestion de l'exercice 2015 dressé par le comptable.

Décision : Le Conseil d'Administration **adopte à l'unanimité** le compte de gestion 2015 tel qu'il a été présenté.

AFFAIRE N°CA/16-06-30/04 : Compte administratif 2015 - budget principal

Le compte administratif permet :

- d'arrêter les comptes et de déterminer les résultats,
- d'analyser l'évolution des dépenses et des recettes,
- de comparer les réalisations par rapport aux prévisions budgétaires.

Il doit être présenté par le Président au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant, auquel il s'applique.

Le Compte administratif est établi en fin d'exercice par le Président. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et recettes de la collectivité comme indiqué ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres de dépenses	Réalisations	Chapitres de recettes	Réalisations
011-Charges à caractère général	769 092,48	70-Produits des services	5 699 772,49
012-Charges de personnel et frais assimilés	4 843 645,61	74-Subventions d'exploitation	480 550,22
65-Autres charges de gestion courante	396 871,91	75-Autres produits de gestion courante	53 740,47
67-Charges exceptionnelles	9 495,67	77-Produits exceptionnels	100 863,64
68-Dotations aux amortissements	111 286,27	002-Résultat reporté 2014	4 620 488,29
Total	6 130 391,94		Total 10 955 415,11

SECTION D'INVESTISSEMENT (hors RAR)

Chapitres de dépenses	Réalisations	Chapitres de recettes	Réalisations
20-Immobilisations incorporelles	18 975,79	10-Dotations	18 900,89
21-Immobilisations corporelles	984 408,70		
27- Dépôts et cautionnements versés	2 261,14	28-Amortissement des immobilisations	111 286,27
		001-Solde d'exécution 2014	3 697 466,18
Total	1 005 645,63	Total	3 827 653,34

Il permet aussi de mesurer la performance budgétaire au travers des taux de réalisation, comme indiqué ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles	Inscription	Réalisations	Recettes réelles	Inscription	Réalisations
011-Charges à caractère général	1 158 145,00	769 092,48	70-Produits des services	5 984 482,00	5 699 772,49
012-Charges de personnel	5 292 866,00	4 843 645,61	74-Subventions d'exploitation	183 773,00	480 550,22
65-Autres charges de gestion courante	789 936,00	396 871,91	75-Autres produits de gestion courante	50 500,00	53 740,47
67-Charges exceptionnelles	30 700,00	9 495,67	77-Produits exceptionnels	0,00	100 863,64
68-Dotations aux amortissements	111 500,00	111 286,27	79-Transfert de charges	80 000,00	0,00
Total	7 383 147,00	6 130 391,94	Total	6 298 755,00	6 334 926,82

Taux de réalisation

Dépenses **83,03%** **Recettes** **100,57%**

SECTION D'INVESTISSEMENT (hors RAR)

Dépenses réelles	Inscription	Réalisations	Recettes réelles	Inscription	Réalisations
20-Immobilisations incorporelles	111 000,00	18 975,79	10- Dotations	0,00	18 900,89
21-Immobilisations corporelles	1 565 836,48	984 408,70	28-Amortissement	111 500,00	111 286,27
23-Immobilisation en cours	2 269 253,70	0,00			
27-Prêt et avances	10 000,00	2 261,14			
Total	3 956 090,18	1 005 645,63	Total	111 500,00	130 187,16

Taux de réalisation

Dépenses **25,42%** **Recettes** **116,76%**

L'analyse du Compte administratif du budget principal, fait ressortir les agrégats suivants :

A. Section de fonctionnement

➤ *Le résultat*

Le résultat de la section de fonctionnement est obtenu par différence entre les titres de recette et les mandats de paiement comptabilisés en mouvements réels et d'ordre. Il correspond au solde des opérations de l'exercice, auquel il convient d'ajouter la reprise du résultat antérieur reporté.

Ainsi pour l'exercice 2015, le résultat cumulé d'exécution constaté à la clôture de l'exercice s'élève à :

Recettes réelles (a)	6 334 926,82	Dépenses réelles (c)	6 019 105,67
recettes d'ordre (b)	0,00	Dépenses d'ordre (d)	111 286,27
Résultat de l'exercice (e) = (a)+(b)-(c)-(d)		204 534,88	
Excédent reporté (f)	4 620 488,29		
RESULTAT CUMULE D'EXECUTION = (e)+(f)		4 825 023,17	

➤ Évolution du résultat de fonctionnement

La section de fonctionnement dégage un résultat cumulé de 4 825 023,17 € en progression de 4% par rapport à l'exercice 2014.

Il est à noter que le résultat annuel est en diminution de presque 60% puisqu'il passe de 505 152,16 € en 2014 à 204 534,88 € en 2015.

Il est rappelé que les opérations d'ordre (amortissement, cessions d'actifs...) contrairement aux opérations réelles ne donnent pas lieu à des mouvements de trésorerie. Elles alimentent l'autofinancement.

Ce résultat doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

➤ Analyse de l'évolution des Recettes et Dépenses de fonctionnement

↳ Recettes réelles de fonctionnement

	2012	2013	2014	2015
Atténuation de charges (013)	11 277,29	0,00	0,00	0,00
évolution en % (par an)		-100,00%		
Prestations de services (70)	4 720 780,06	5 205 247,49	5 948 810,44	5 699 772,49
évolution en % (par an)		10,26%	14,28%	-4,19%
Subventions d'exploitation (74)	25 649,22	200 672,23	74 208,58	480 550,22
évolution en % (par an)		682,37%	-63,02%	547,57%
Autres produits de gestion(75)	64 546,04	68 029,01	82 229,48	53 740,47
évolution en % (par an)		5,40%	20,87%	-34,65%
Produits Financiers (76)	25 660,83	2 754,17	0,00	0,00
évolution en % (par an)		-89,27%		
Produits Exceptionnels (77)	3 607,00	12 981,27	12 483,85	100 863,64
évolution en % (par an)		259,89%	-3,83%	707,95%
Transferts de charges (79)		9 349,31	0,00	0,00
évolution en % (par an)				
TOTAL	4 851 520,44	5 499 033,48	6 117 732,35	6 334 926,82
évolution en % (sur la période)		13,35%	11,25%	3,55%

Les recettes réelles totales annuelles de l'exercice 2015 s'élèvent à 6 334 926,82 € contre 6 117 732,35 € en 2014, soit une augmentation de 3,55% entre les exercices 2014 et 2015.

L'essentiel des ressources courantes du Centre de Gestion se résume aux prestations de services rendues aux collectivités et établissements affiliés. En effet, les recettes issues de l'activité représentent 97% des recettes totales du budget principal de l'établissement.

Au niveau des cotisations obligatoires et additionnelles

Celles-ci sont en diminution de 6% sur la période 2014-2015, puisqu'elles passent de 5 532 208,67 € à 5 168 426,19 €. Cette diminution est purement conjoncturelle dans la mesure où elle résulte d'un décalage entre la date d'encaissement réelle (2016) de certaines cotisations et la date de l'arrêt des comptes (2015).

Le produit des cotisations, représente 89% des recettes de l'activité, et se répartit comme suit :

- Cotisation des affiliés : 4 333 716,09 €, soit 84% des cotisations
- Cotisation des non affiliés : 834 710,10 €, soit 16% des cotisations

Par ailleurs, il est intéressant de relever que la cotisation des affiliés se décompose ainsi :

- Missions obligatoires : 1 663 373,42 €
- Missions facultatives : 2 670 342,67 €

Ainsi, conformément aux dispositions de l'article 72-2 de la Constitution du 4 octobre 1958, les ressources propres du Centre de Gestion représentent donc une part déterminante de l'ensemble de nos recettes.

Au niveau du transfert des ressources du CNFPT

Dans le cadre du transfert de compétences, entre le CNFPT et le CDG, en matière d'organisation des concours et examens de catégorie A et prise en charge des fonctionnaires momentanément privés d'emploi, une dotation de compensation a été transférée au profit du Centre de Gestion. Cette dotation est en augmentation de 6,5% sur l'exercice 2015 puisqu'elle passe de 346 415,20 € à 369 150 €.

Au niveau des subventions

S'agissant du produit des subventions, celui-ci est en augmentation de 450 % puisqu'il passe de 74 208,58 € en 2014 à 480 550,22 € en 2015. Cette progression s'explique par l'encaissement d'une quote-part de la subvention du FIPHFP.

↳ Dépenses réelles de fonctionnement

	2012	2013	2014	2015
Charges à caractère général (011) évolution en % (par an)	1 212 913,90	799 940,01	782 246,04	769 092,48
		-34,05%	-2,21%	-1,68%
Charges de personnel (012) évolution en % (par an)	3 099 726,23	3 546 288,98	4 164 875,17	4 843 645,61
		14,41%	17,44%	16,30%
Charges de gestion courante (65) évolution en % (par an)	429 257,87	639 621,54	517 808,73	396 871,91
		49,01%	-19,04%	-23,36%
Charges exceptionnelles (67) évolution en % (par an)	0,00	438,40	12 856,87	9 495,67
				2832,68% -26,14%
TOTAL évolution en % (sur la période)	4 741 898,00	4 986 288,93	5 477 786,81	6 019 105,67
		5,15%	9,86%	9,88%

Les dépenses réelles de fonctionnement connaissent une augmentation globale de l'ordre de 10% par rapport au précédent exercice.

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement sont essentiellement marquées par le poids prééminent des dépenses de personnels qui représentent 80% de l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement.

Cette augmentation des charges de personnel de l'ordre de 16% entre 2014 et 2015, s'explique par entre autres par les nouveaux recrutements et la revalorisation indiciaires des carrières des fonctionnaires suites à des avancements d'échelon et de grade et des promotions internes.

Ainsi, le détail de la masse salariale sur la période 2014-2015 s'établit ainsi :

Charges de personnel	2014	2015
Rémunération titulaire (64111)	2 280 433,45	2 531 277,16
Rémunération non titulaire (64131)	653 643,59	829 191,08
Rémunération emplois aidés (64161 et 64168)	75 903,75	198 100,50
Total	3 009 980,79	3 558 568,74

Parallèlement, le montant des cotisations versées sur la même période s'établit comme suit :

	2014	2015
Cotisation URSSAF (6451)	305 778,00	366 764,00
Cotisation aux caisses de retraites (6453)	428 621,79	503 192,83
Cotisation aux ASSEDIC (6454)	39 887,00	58 081,00
Cotisation pour assurance du Personnel (6455)	21 034,42	25 275,23
Total	795 321,21	953 313,06

Le poste « charges à caractère général » connaît quant à lui une diminution de l'ordre de 1,5% entre 2014 et 2015. Cette diminution s'explique par la volonté des élus de réduire le train de vie de l'établissement et ce, sans que la qualité de service ne soit affectée.

Néanmoins, un effort a été porté sur la maintenance de notre patrimoine puisqu'un crédit de 44 000 € a été dédié à ce poste de dépense.

Le poste « autres charges de gestion courante » est en diminution de 23% puisque qu'il passe de 517 808,73 € à 396 871,91 € sur la période 2014-2015.

Cette diminution résulte en grande partie de la diminution du montant du remboursement effectif des décharges syndicales. Cette tendance baissière est conjoncturelle et s'explique uniquement par le réajustement de l'allocation des crédits rattachés d'une année sur l'autre.

Dans un souci de bonne gestion des deniers publics, il est nécessaire de maintenir cette tendance afin de ne pas obérer dans le futur les marges de manœuvres financières du Centre de Gestion, par le biais d'un effet ciseaux.

➤ L'Epargne

	2012	2013	2014	2015
R.R.F	4 851 520,44	5 499 033,48	6 117 732,35	6 334 926,82
D.R.F	4 741 898,00	4 986 288,93	5 477 786,81	6 019 105,67
EPARGNE NETTE	109 622,44	512 744,55	639 945,54	315 821,15

Le maintien et la consolidation d'un niveau d'épargne positif par une collectivité constitue la pierre angulaire de la structure de financement de sa politique d'investissement.

Pour le Centre de Gestion, en l'absence de travaux en régie et de gestion de la dette (remboursement de l'annuité de la dette), l'épargne nette correspond à l'épargne de gestion et à l'épargne brute.

Nonobstant une épargne nette positive, il est à rappeler que seule 5% des recettes réelles de fonctionnement concourent à la formation de l'épargne brute (taux d'épargne) et donc au financement de la section d'investissement.

Ce taux d'épargne était de 9% en 2013. Il est admis généralement qu'un ratio compris dans une fourchette entre 8% et 15% est jugé satisfaisant.

B. Section d'investissement

➤ Le solde d'exécution

Le solde d'exécution est constitué par le cumul du solde des émissions de titres et de mandats de l'exercice, comptabilisés en mouvements réels et d'ordre et du résultat reporté. Ce solde d'exécution, complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fait ressortir un besoin ou un excédent de financement.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, les restes à réaliser correspondent, d'une part, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et d'autre part, aux dépenses engagées non mandatées.

Recettes réelles (a)	18 900,89	Dépenses réelles (c)	1 005 645,63
recettes d'ordre (b)	111 286,27	Dépenses d'ordre (d)	0,00
Excédent reporté (e) =	3 697 466,18		
SOLDE D'EXECUTION (f) = (a)+(b)-(c)-(d)+(e)			2 822 007,71
Restes à réaliser (g)	0,00	Restes à réaliser (h)	52 146,63
Excédent de financement = (f)+(g)-(h)			2 769 861,08

➤ *Analyse de l'évolution des Recettes et Dépenses d'investissement*

↳ *Recettes d'investissement réelles*

Les recettes réelles d'investissement sont composées intégralement du FCTVA. Dans la mesure où, le Centre de Gestion n'est pas intégré dans le dispositif de remboursement anticipé, le remboursement de la TVA se fait sur les dépenses effectuées en N-2, à hauteur de 18 900,89 €.

↳ *Dépenses d'équipement (hors RAR)*

Les dépenses d'équipement brut sont en augmentation de 842% puisqu'elles passent de 105 864,57 € à 1 005 645,63 € sur la période 2014-2015.

Ainsi sur l'exercice 2015, les crédits ont été affectés en priorité aux opérations suivantes :

- La réalisation du site Web Internet/Extranet : 16 546,26 €
- L'acquisition de locaux : 818 150,85 €
- L'acquisition de matériel médical : 37 568,49 €
- L'acquisition de matériel informatique : 43 421,51 €

C. Le Fonds de Roulement

Le fonds de roulement est, à un moment donné, l'ensemble des moyens de trésorerie disponibles. En comptabilité budgétaire, il correspond à la somme des excédents définitifs que le Centre de Gestion a dégagé au cours du présent exercice. Au 31 décembre 2015, le fonds de roulement s'élevait à 7 594 884,25 € et ce en intégrant les restes à réaliser. Il est en diminution de 8%, sur la période 2014-2015, ce qui signifie que l'activité du Centre a nécessité un prélèvement sur le stock de trésorerie afin d'équilibrer la gestion financière de l'exercice.

Avec ce niveau de fonds de roulement au 31 décembre 2015, il est possible de financer plus de 454 jours de fonctionnement (fonctionnement et investissement) du Centre de Gestion.

D. Présentation synthétique de l'évolution du Compte administratif

	2012	2013	2014	2015
FONCTIONNEMENT				
Résultat reporté	3 796 259,53	3 750 985,19	4 115 336,13	4 620 488,29
Dépenses	4 896 794,78	5 134 682,54	5 612 580,19	6 130 391,94
Recettes	4 851 520,44	5 499 033,48	6 117 732,35	6 334 926,82
Résultat de l'exercice	- 45 274,34	364 350,94	505 152,16	204 534,88
Résultat cumulé de fonctionnement	3 750 985,19	4 115 336,13	4 620 488,29	4 825 023,17
INVESTISSEMENT				
Résultat reporté	3 905 642,01	3 788 690,32	3 641 911,92	3 697 466,18
Dépenses	391 372,78	295 172,01	106 697,65	1 005 645,63
Recettes	274 421,09	148 393,61	162 251,91	130 187,16
Solde d'exécution	3 788 690,32	3 641 911,92	3 697 466,18	2 822 007,71
RESTES A REALISER				
Restes à réaliser dépenses d'investissement	186 672,01	5 830,75	37 512,48	52 146,63
Restes à réaliser recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde des Restes à réaliser	- 186 672,01	- 5 830,75	- 37 512,48	- 52 146,63
Résultat Global de clôture	7 353 003,50	7 751 417,30	8 280 441,99	7 594 884,25

Il est demandé au Conseil d'Administration :

- d'adopter le compte administratif de l'exercice 2015 ;
- d'autoriser la Présidente par intérim à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Décision : Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter le Compte Administratif de l'exercice 2015 ;
- et d'autoriser l'exécutif à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

AFFAIRE N°CA/16-06-30/05 : Affectation du résultat 2015 – Budget principal

Les règles comptables de l'instruction M14 prévoient que le Conseil d'Administration doit se prononcer sur l'affectation du résultat dégagé en section de fonctionnement lors du vote de Compte Administratif de l'année 2015.

Cet excédent s'élève en section de fonctionnement à 4 825 023,17 € et en section d'investissement à 2 822 007,71 €.

Le Président de séance propose au Conseil d'Administration de maintenir le montant total de cet excédent sur la section de fonctionnement.

Le Conseil est appelé à délibérer sur l'affectation des résultats tels que présentés, et d'autoriser la Vice-Présidente à signer les actes afférents à cette affaire.

Décision : Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré et voté, décide à l'unanimité :

- de maintenir le montant total de cet excédent sur la section de fonctionnement ;
- et d'autoriser l'exécutif à signer les actes afférents à cette affaire.

AFFAIRE N°CA/16-06-30/06 : Constitution d'une provision pour risques et charges- Complément de la délibération en date du 24 mars 2016

Le Président de séance rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 24 mars dernier, il a été constitué une provision pour risques et charges de fonctionnement, d'un montant de 20 000, 00 €, afin d'anticiper une éventuelle condamnation pécuniaire du CDG dans différents contentieux.

Dans cette délibération une erreur matérielle a été relevée puisque le régime comptable de la provision n'est pas semi-budgétaire mais budgétaire et ce, conformément aux dispositions de la nomenclature comptable M.832.

À ce titre, l'écriture comptable se traduit par une écriture d'ordre budgétaire entre les deux sections du budget.

Aussi, il est demandé à l'assemblée délibérante :

- d'autoriser la constitution d'une provision, à hauteur de 20 000,00 €, par le biais d'une écriture d'ordre budgétaire ;
- d'imputer la dépense au compte 6815 ;
- d'imputer la recette au compte 1511 ;
- d'autoriser la Vice-Présidente à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Décision : Le conseil après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- d'autoriser la constitution d'une provision, à hauteur de 20 000,00 €, par le biais d'une écriture d'ordre budgétaire ;
- d'imputer la dépense au compte 6815 ;
- d'imputer la recette au compte 1511 ;
- et d'autoriser l'exécutif à signer tout document se rapportant à cette affaire.

AFFAIRE N°CA/16-06-30/07 : Budget Principal – Décision Modificative n°1

Le Président de séance rappelle à l'assemblée que l'élaboration d'un document budgétaire est soumise à divers principes dont celui de la spécialité des crédits.

L'autorité territoriale précise à l'assemblée que ce principe signifie que l'autorisation de dépenses n'est pas donnée de manière globale. La spécialisation se fait au travers des chapitres et des articles budgétaires qui servent de base au vote des membres du Conseil d'administration.

Elle indique à l'assemblée que l'exécutif territorial peut effectuer des virements de crédits d'article à article à l'intérieur du même chapitre. Néanmoins, seule l'assemblée délibérante est compétente pour effectuer les mouvements entre les chapitres du budget.

Le Président de séance informe l'assemblée que la constitution de la provision pour litiges et contentieux se traduit par une écriture d'ordre budgétaire, ce qui implique une modification du budget principal telle que décrite ci-dessous :

Section d'investissement					
Dépenses					
Chapitre	Compte	Intitulé Compte	Crédit budgétisé	Montant Transfert	Crédit proposé
21	2154	Matériel Médical	11 840 €	+ 17 000 €	28 840 €
Section d'investissement					
Recettes					
Chapitre	Compte	Intitulé Compte	Crédit budgétisé	Montant Transfert	Crédit proposé
10	10222	F.C.T.V.A.	15 000 €	- 3 000 €	12 000 €
15	1511	Provisions pour litiges et contentieux		+ 20 000 €	20 000 €

Ceci exposé, il est demandé à l'assemblée délibérante :

- d'adopter la modification budgétaire transcrise ci-dessus ;
- d'autoriser la Vice-Présidente à signer les actes afférents à cette affaire.

Décision : Le Conseil après délibéré décide à l'unanimité :

- d'adopter la modification budgétaire telle que transcrise ci-dessus ;
- et d'autoriser l'exécutif à signer les actes afférents à cette affaire.

AFFAIRE N°CA/16-06-30/08 : Mise à jour de l'inventaire - Mise au rebut du matériel informatique

Le Président de séance rappelle à l'assemblée que certains biens mobiliers et matériels informatique acquis par le Centre de Gestion ont été mis au rebut, suite au renouvellement de certains biens.

Cette mise au rebut constitue une des modalités de sortie des biens de l'actif du Centre de Gestion.

À ce titre, il précise que les biens mis au rebut sont complètement amortis, comme indiqué ci-dessous :

N° inventaire	Désignation du bien	Année d'acquisition	Montant d'acquisition
1999/2183/098	Imprimante HP laser 4050	1999	14 300,00 €
2000/2183/117	Imprimante Photosmart Color P1000	2000	7 912,00 €
2008/2183/005	2 ordinateurs Fujitsu Esprimo	2008	8 797,50 €
2009/2183/019	Ordinateur HP Compaq dx2400	2009	16 339,00 €
2010/2183/019	10 onduleurs iPower Cyclone 800	2010	887,50 €

Ceci exposé, il est demandé à l'assemblée délibérante :

- d'autoriser la sortie de l'inventaire des biens transcrits ci-dessus ;
- d'autoriser la Vice-Présidente à signer les actes afférents à cette affaire.

Décision : Le conseil après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- d'autoriser la sortie de l'inventaire des biens transcrits ci-dessus ;
- d'autoriser l'exécutif à signer les actes afférents à cette affaire.

AFFAIRE N°CA/16-06-30/09 : Adoption du calendrier prévisionnel des concours et examens pour 2017

Le Président de séance informe le Conseil d'administration qu'un recensement des besoins a été effectué auprès de l'ensemble des collectivités et établissements publics du département afin de déterminer le calendrier prévisionnel des concours et examens que le centre de gestion de la Réunion est susceptible d'organiser en 2017. Cette démarche tient également compte du calendrier national établi en concertation avec l'ensemble des centres de gestion.

Sur 69 collectivités, 44 ont transmis leur définition de besoins. Le calendrier prévisionnel joint en annexe tient compte de ces demandes.

Le conseil est invité à valider le calendrier prévisionnel des concours et examens pour l'année 2017.

Décision : Le conseil après avoir délibéré **décide à l'unanimité** de valider le calendrier prévisionnel des concours et examens pour l'année 2017.

AFFAIRE N°CA/16-06-30/10 : Informations

1. Décisions prises par le Président en application de sa délégation

Conformément à l'article 28 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion, le Président peut recevoir délégation du Conseil d'Administration pour prendre toute décision concernant tout ou partie des affaires énumérées au troisième alinéa de l'article 27.

Par délibération du 15 juillet 2014, le Conseil d'Administration a donné au Président, pour la durée de son mandat, délégation pour décider :

- *des emprunts dans la limite des montants inscrits au budget,*
- *acquisitions, échanges et aliénations de biens immobiliers,*
- *des prises et cessions de bail supérieur à trois ans,*
- *des marchés de travaux, de fournitures et de services,*
- *de l'acceptation ou du refus des dons et legs,*
- *de la fixation des effectifs du Centre,*
- *des conditions de leur emploi ainsi que des conventions passées avec des collectivités non affiliées ou d'autres Centres de Gestion en application des deux premiers alinéas de l'article 26 de la loi n°85-643 du 26 janvier 1984.*

Le Président du Centre de Gestion est tenu de rendre compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations lors des séances du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est invité à prendre acte des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation.

Décision : Le Conseil d'Administration **prend acte** des décisions prises par le Président en application de la délégation qui lui a été accordée par délibération n°CA/14-07-15/01 du 15 juillet 2014.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 11 h 45.

Le Secrétaire de séance

Joël DAMOUR



Le Président de séance,

Richard NIRLO